

SOMMAIRE

Rubriques	Pages
Éditorial	2
Billet du Maire	3
Aînés	
Sortie	4 - 6
Une centenaire à Vandœuvre	7
Culture	
<i>Barbe-Bleue</i>	8 - 9
Manifestations communales	
1 ^{er} Août	10 - 13
Soirée à la ferme	14 - 15
Marché de Noël	16
Vie communale	
Jeunes citoyens	17
Brèves communales	18 - 19
Environnement	20
Échos du Conseil municipal	21 - 24
Votations	24 - 25
Agenda	27
Informations communales	28

ÉDITORIAL

Beaucoup de questions posées par nos communiens quant à la prochaine parution de la *Coquille* nous ont rassurés à propos de l'intérêt que vous portez à votre organe de presse communal.

Nous vous devons dès lors quelques explications afin de mettre en lumière les raisons du retard apporté à la confection de l'exemplaire que vous tenez en mains.

Sur le même modèle que nous avons concocté un numéro «spécial CCAL/GICAL», ce projet d'usine de compostage dont nous attendons prochainement l'enterrement définitif, nous avons mis sur pied un «spécial aménagement du centre du village».

Ce sujet, brûlant, méritait un traitement de détail offrant une tribune libre aux avis tranchés et controversés des uns et des autres à son propos.

Seulement, nous étions allés un peu vite en besogne. S'agissant d'un objet soumis au vote populaire, la loi nous commandait d'obtenir l'aval de toutes les parties concernées. Or, nous n'avions pas anticipé cette obligation.

Jugeant que le débat intervenait un peu tard et que l'égalité des armes n'était pas respectée, le comité référendaire n'a pas souhaité nous donner son accord pour que ce numéro spécial voie le jour, c'était son droit le plus strict et

nous l'avons bien évidemment respecté.

Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier et nous vous livrons, avec un retard désormais justifié, le présent numéro qui fait la part belle à la vie, socialement riche, d'un été à Vandœuvres où *Barbe-Bleue* côtoie un Johnny revisité et où nos Aînés en balade n'ont rien à envier à une journée du 1er août qui fut une réussite ensoleillée.

Cela dit, le résultat désormais connu du référendum ne clôt pas le débat qui devra nécessairement avoir lieu quant à la politique de Vandœuvres en matière de circulation routière.

Votre participation à ce scrutin et son résultat clair, près de 60% de votants et presque autant de ceux-ci refusant la délibération du conseil municipal, nous indique sans ambages que nous devons faire preuve à l'avenir d'un esprit plus ouvert qui nous conduira à vous livrer régulièrement nos nouvelles réflexions en la matière, afin de donner le jour à un projet redimensionné, épuré et repensé, en concertation avec vous, le Souverain.

Pour l'heure, cachons ces ronds-points que l'on ne saurait voir et travaillons pour une vie encore meilleure à Vandœuvres.

Bonne lecture.

Nicolas Terrier



Luigi Russolo, *Dynamisme d'une automobile* (v.1912)

BILLET DU MAIRE

Leçons d'un beau dimanche d'octobre

C'est par une journée d'automne étincelante de pureté et de lumière que les électeurs qui n'avaient pas exprimé leur opinion par courrier ou vote électronique, ont pu se rendre au local de vote, merveilleusement situé face au Mont-Blanc.

Après des mois de discussions, de tensions, d'interrogations, de travail aussi, tant du côté des autorités que des référendaires, les urnes ont rendu leur verdict.

Mon propos n'est pas de revenir sur le résultat de cette votation. Du côté des autorités communales, le bilan a déjà été tiré au sein des groupements politiques et le sera aussi devant le conseil municipal.

Le message que je voudrais vous transmettre - et qui me tient à cœur bien davantage que le projet de traversée du village de Vandœuvres, que j'ai défendu avec conviction - est le suivant.

Pour la première fois de son histoire, Vandœuvres a été appelée aux urnes pour un référendum. Elle a fait usage de ce droit démocratique très précieux. Elle l'a fait avec enthousiasme, sérieux et conviction.

Sans prétention aucune, on peut affirmer que notre commune a ainsi grandi politiquement. Elle fait désormais partie des communes qui ont une expérience politique, et civique surtout, active (et moderne ! voir le succès du vote électronique). Comme ses grandes sœurs, elle «sait».

Mais pour montrer qu'elle a fait un grand pas dans la réalité du XX^e siècle, Vandœuvres doit maintenant, paradoxalement, se rappeler son passé.

Notre commune, qui existe depuis plus de deux cents ans, est le fruit d'une rencontre entre les mondes agricole et patricien. Cette union - fortuite au départ, il est vrai - a créé, dans un environnement paysager unique que l'on apprécie tous les jours, un esprit de solidarité,

de discrétion, de respect, de fierté aussi.

Mon souhait, au lendemain de cet été agité et querelleur, est qu'il n'y ait pas désormais un clivage dans notre commune : les partisans du pour et ceux du contre, les gagnants et les perdants.

Il n'y a eu, le 24 octobre, ni victoire, ni défaite. Il n'y a eu que le rejet d'une décision du conseil municipal, d'un projet d'aménagement du village dont les électeurs ne veulent pas, ou en tout cas pas sous cette forme.

Une décision contestée, pour des centaines d'autres acceptées.

Car c'est cela aussi la démocratie : prendre acte d'une décision populaire, relativiser en remettant cette décision au cœur d'une vie politique de plus en plus intense et chargée, et poursuivre avec détermination, forts de l'expérience acquise, la gestion d'une commune qui reste unie dans sa volonté de se développer tout en préservant ses valeurs.

C'est cela que je souhaite pour Vandœuvres, pour vous tous et pour ceux qui nous succéderont.

La douce chaleur et la beauté colorée de ce 24 octobre ont-elles collaboré à cette relativisation des choses ?

Certainement. Ce sont souvent les événements les plus simples (et donc les plus beaux) qui nous font prendre conscience de la juste réalité des choses.

Non, une journée aussi belle ne pouvait pas être assombrie !

Non, l'esprit de Vandœuvres ne sera pas altéré. Les autorités communales œuvreront dans ce sens. Nous savons que vous ferez de même !

Catherine Kuffer

AÎNÉS

La Sortie des Aînés

Mercredi 9 juin dernier, par une belle journée ensoleillée, nous avons consacré notre sortie à une démarche culturelle du meilleur niveau.

Pour affronter cette journée bien chargée, nous avons commencé par un copieux petit déjeuner à la salle communale.

Isabelle et Jeff Valot, avec leur sens de l'accueil légendaire, servaient café et croissants à un groupe tellement nombreux qu'il a fallu le scinder en deux pour permettre la visite.

Un court voyage en autocar et nous étions à la très célèbre Fondation Bodmer, accueillis par l'un des prestigieux conseillers de la Fondation, le grand expert en livres et manuscrits précieux,



Jacques Quentin, et les charmantes et compétentes personnes qui nous ont également guidées.

Martin Bodmer, disparu en 1971, a acheté cette belle propriété du Grand-Cogny et a fait construire par le célèbre architecte Mario Botta ces bâtiments destinés à abriter et exposer ce qui est l'une des plus belles bibliothèques privées du monde. Ils ont été inaugurés le 21 novembre 2003.

Des 160'000 pièces entreposées dans cet univers consacré aux chefs-d'œuvre produits par l'esprit humain, nous n'avons évidemment vu que quelques pièces significatives.



Dans l'entrée, les fossiles d'une baie marine de plus de 150 millions d'années avant Jésus Christ.

Dans les salles, le portrait d'un jeune homme peint sur bois en Égypte vers la première moitié du II^e siècle, le chat Bastet de l'ancienne Égypte, un bas-relief et des bustes en marbre de Grèce, de la fin du II^e siècle.

Des parchemins qui appartiennent à l'Histoire de l'Occident, L'Iliade d'Homère, l'Énéide de Virgile, Les Métamorphoses d'Ovide.

L'Évangile selon saint Jean, manuscrit de la deuxième moitié du II^e siècle. Le Cantique des Cantiques vers 1150, allemand ou suisse.

Le manuscrit de la Divine Comédie est accompagné d'un extraordinaire portrait de Dante par Botticelli daté de 1495.

Les testaments de Villon, les œuvres de Ronsard, le Pantagruel de Rabelais, les Essais de Montaigne, témoignages de la littérature occidentale d'expression française et la littérature persane, coranique, les sources du bouddhisme, des contes japonais.

C'est tout l'esprit humain et ce qu'il a produit de meilleur et de plus éternel qui est exposé devant nos yeux curieux et ébahis.

Plus près de nous, les romans et l'opéra des siècles classiques, la poésie anglaise du XVII^e, le théâtre élisabéthain, le siècle d'Or espagnol, le théâtre français de l'époque de Louis XIV.

Nous parlent encore davantage, car plus proches, les grands auteurs autour de l'Encyclopédie, le Roi Frédéric II de Prusse, Voltaire, Rousseau, les textes fondateurs de la Révolution française comme la Déclaration des Droits de l'Homme et, plus pacifique, une partition de Mozart, les grands auteurs allemands, Goethe, Schiller.

La science grecque, la science arabe, les grandes découvertes, les fondements de la physique moderne, les plus importants traités de mathématique ou de philosophie, nous avons un peu le vertige !

Une lettre de l'Empereur Napoléon I^{er} et de merveilleuses éditions originales des grands auteurs des XIX^e et XX^e siècles, de très belles reliures, nous ne savons plus où donner de la tête !

Il nous a fallu tant de concentration pour absorber une partie seulement de ce fabuleux univers de l'Esprit, que nous avons bien mérité le déjeuner.

C'est au Golf de Cogny qui est aussi celui de Vandoeuvres, puisque le parcours se situe sur notre commune, que nous avons déjeuné très agréablement, belle idée de notre adjointe Gabrielle Gourdou-Labourdette que je remercie pour son organisation efficace.

Un chaleureux remerciement aussi à Martine Burkhalter.



Le vice-président du Golf, notre ami conseiller municipal Maurice Turretini, nous y reçoit de façon élégante avec l'un de ses charmants discours dont il a le secret.

Notre maire Catherine Kuffer nous entretient ensuite des nouvelles de la commune, les sujets ne manquent pas et c'est une manière



agréable pour nos Aînés d'être tenus au courant par ce discours traditionnel que chacun apprécie.

Le parcours du golf offre ensuite l'occasion d'une très belle promenade, avec ses greens si bien entretenus, ses magnifiques perspectives et ses arbres centenaires.

Ce fut une jolie journée où nous avons pu mêler les plaisirs du corps à ceux de l'esprit et où nous avons battu tous les records d'assis-



tance puisque nous étions 144 participants !

Nous nous sommes donnés rendez-vous pour notre journée des Aînés le mercredi 6 octobre.

C'est au Musée Olympique de Lausanne que nous nous sommes rendus, ce qui, vous l'avouerez, est totalement d'actualité.

Ce musée présente les temps forts et marquant des Jeux Olympiques d'été et d'hiver.

Une récente rénovation l'a rendu encore plus attractif grâce à de nouveaux spectacles avec effets spéciaux.

La flamme olympique, l'unique collection de souvenirs des Jeux, le cinéma en trois

dimensions, nul doute que nous avons eu beaucoup de plaisir à nous plonger dans la fascination des Jeux.

Nous nous sommes aussi promenés dans le parc et avons déjeuné sur place au restaurant panoramique.

Nous nous réjouissons beaucoup de cette nouvelle occasion de passer ensemble un moment heureux avec les aînés de notre commune.

Viviane de Witt



Photographies : *V. Christe*



Une centenaire à Vandœuvres

Saviez-vous qu'il existait, au 32, chemin de la Cocuaz, un véritable petit paradis sur terre ?

Un grand jardin aux recoins magiques et une maison emplie de charme et de sérénité.

C'est là que vivent deux sœurs qui totalisent à elles seules 198 ans de vie, deux sœurs hors du commun qui ensemble depuis plus de 60 ans vivent une vie d'harmonie et de paix.

Juliette Lebherz a été costumière de théâtre toute sa vie. L'habileté de ses mains a été louée aux quatre coins du monde. Elle a même présenté ses œuvres à la dernière fête de l'artisanat en 2002 à Vandœuvres.

Sa sœur Marthe, de deux ans sa cadette, a été professeur de danse et de ballet au Conservatoire et elle a donné des leçons de danse jusqu'à 92 ans passés.

Aujourd'hui encore, les mots croisés de Scipion n'ont pas de secret pour elle.

De plus, elle s'occupe sans relâche de sa sœur et travaille chaque jour dans son jardin.

Théosophes sans être dogmatiques, ces deux sœurs vivent en parfait accord avec le monde qui les entoure et avec celles et ceux qui ont le privilège de les rencontrer.

Juliette Lebherz est centenaire depuis le 31 juillet 2004.

Elle a été fêtée comme il se doit par quelques amis ainsi que par les autorités de Vandœuvres et de l'État de Genève.

Une fête toute simple, abondamment fleurie et agrémentée d'un bon verre de champagne.

Mme Catherine Kuffer, maire de Vandœuvres, a trouvé les mots pour toucher le cœur de ces deux sœurs et la commune va répondre au vœu de Juliette et de Marthe Lebherz de voir grandir, encore longtemps souhaitons-le, un reine-claudier dans leur jardin, à la place d'un vieux prunier.

Lors de votre prochaine balade dans la campagne vandœuvrienne, n'oubliez pas de jeter un coup d'œil sur ce petit paradis !

B. de Wurstemberger



Photographie : *Th. Brichet*

CULTURE

Barbe-Bleue a disparu

Les petites nonnes ne chantent ni ne dansent plus, les conseillers municipaux n'ont plus de billets à vendre. Les pompiers plus de couvertures à distribuer : les planchers, estrades, projecteurs et haut-parleurs se sont volatilisés, la nature a retrouvé sa plénitude, sans stigmates...

Une nouvelle page de l'activité culturelle de Vandœuvre a été tournée.

2001 : Trois coups sous les arbres

2002 : Paroles d'anges

2004 : Barbe-Bleue

Trois créateurs et metteurs en scène de Genève, trois sensibilités et modes d'expression

différents, trois entreprises qui ont séduit des publics divers... mais un point commun : la mise en valeur du site, de l'enveloppe, de l'écrin, bref de l'atout majeur :

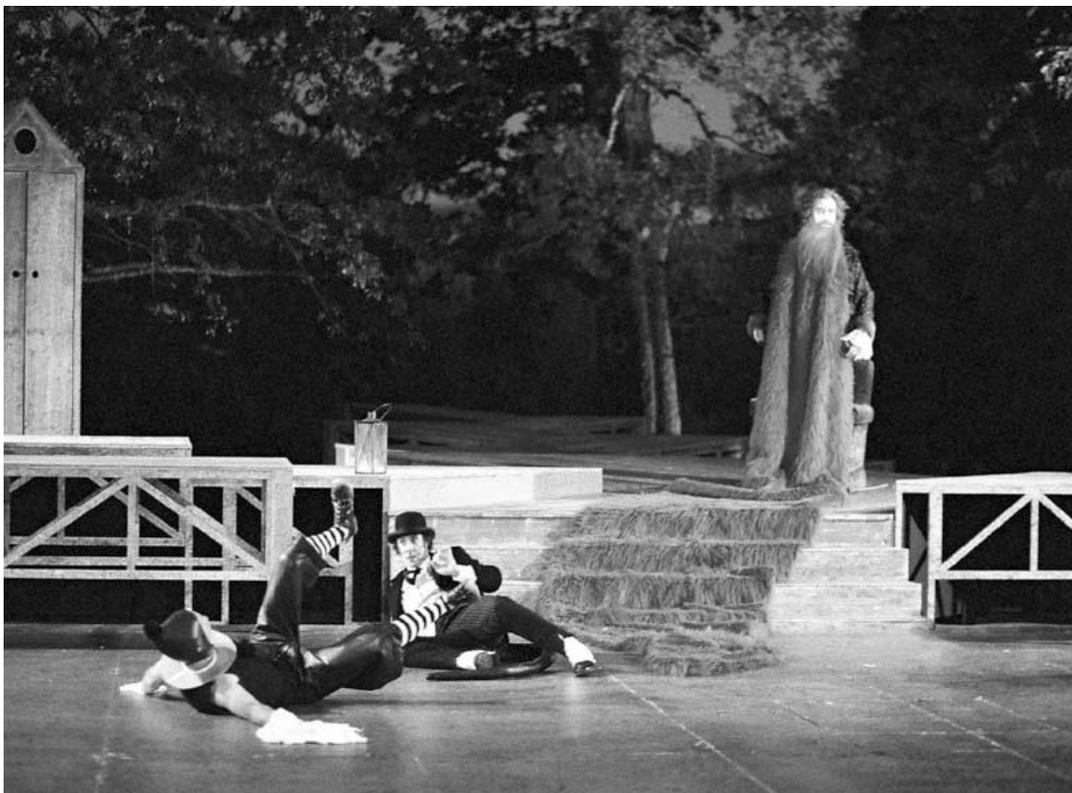
le parc de la mairie.

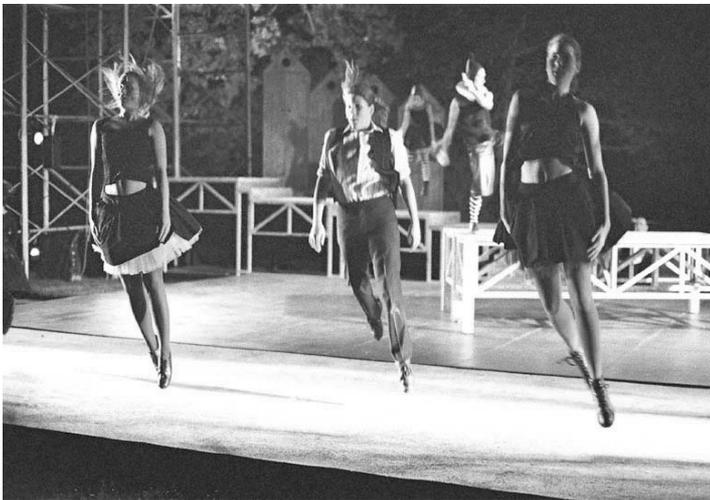
C'est lui qui a inspiré les créateurs artistiques, conquis les spectateurs et, à chaque fois, offert une nouvelle partie de son étendue diverse et composite à ceux qui venaient le découvrir.

Puisse ce bijou communal en émerveiller encore d'autres !

Dans deux ans peut-être...

Michel Hagmann





Photographies : *Ph. Clerc*

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Discours du 1er Août

Mesdames et Messieurs,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Nous nous réjouissons de pouvoir célébrer ensemble, dans ce magnifique parc de la mairie, l'anniversaire de notre FÊTE NATIONALE et nous remercions les Autorités de Vandœuvres qui maintiennent la tradition, en laissant une grande place à la convivialité, tout en prévoyant aussi ce moment de la mémoire et d'une prise de conscience devant l'actualité et l'avenir immédiat.

Mon discours comprend :

- une courte introduction
- deux essais d'analyse
- une conclusion

Être libre

Tel est le titre paru en 2004 dans la Revue trimestrielle du Département fédéral des affaires étrangères qui traite de «LA SUISSE ET LE MONDE»

«Être libre»

Il est bon que les responsables de nos Affaires étrangères affirment, ou réaffirment, une telle volonté face à l'opinion mondiale.

Car «Être libre» ne va pas de soi. Cela nécessite une attitude, une réflexion, et des engagements qui témoignent d'une volonté permanente.

J'ai privilégié deux axes dans l'expression d'une telle volonté.

Le premier pourrait s'intituler : Rester indépendants et garder la maîtrise de la situation.

Le deuxième : Être responsables et se donner les moyens d'une telle responsabilité.

Rester indépendants, et garder la maîtrise de la situation.

L'indépendance de notre Pays, et ceci est également valable pour d'autres pays, peut se comprendre à cinq niveaux différents :

- l'indépendance du territoire, en vue de sa non

occupation par une armée étrangère;

- l'indépendance de notre politique, et donc aussi notre liberté d'opinion;
- l'indépendance financière et économique;
- l'indépendance de l'information pour chacun des médias;
- enfin, la préservation de notre indépendance, face à l'insécurité sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, et plus encore demain, la défense de notre indépendance va bien au-delà de celle du territoire, et se manifeste à de multiples autres niveaux.

Cette description sommaire laisse entendre que notre indépendance ne dépend pas seulement de notre volonté, mais aussi et parfois surtout, de conditions extérieures sur lesquelles notre volonté n'a pas la même influence.

D'où la nécessité d'une forte volonté politique, mettant en œuvre des moyens adéquats.

Les citoyennes et les citoyens que nous sommes ont le sentiment d'une volonté politique insuffisante, et de moyens insuffisants à son service.

Ce sentiment n'est pas une critique à l'égard de nos Gouvernants. Il exprime une exigence, mais il n'oublie pas de témoigner notre confiance à nos Gouvernants.

Quant à l'indépendance, une des différences fondamentales aujourd'hui par rapport à nos ancêtres, réside dans la multiplicité des niveaux d'indépendance.

Ceux qui aujourd'hui veulent nous porter préjudice ne sont pas immédiatement identifiables.

Là se trouve une partie du problème.

Nos ancêtres ont dû tout d'abord se battre pour créer une Confédération de petits États, avec leurs territoires.

Aujourd'hui, il faut maintenir des parts de marché dans l'économie et en conquérir d'autres.

Et simultanément il faut conserver des positions saines dans le monde du travail et du social; l'insécurité générale s'ajoutant à la tâche

et aux responsabilités de nos Gouvernants.

Nos ancêtres ont toujours su fort habilement négocier, sans jamais céder sur ce qui est en permanence non négociable, à savoir justement L'INDÉPENDANCE.

Aujourd'hui, la Suisse continue de négocier avec les Autorités du plus haut niveau.

Nos négociateurs sont respectés comme étant les meilleurs pour mener à chef les dossiers dont ils ont la responsabilité, en ne cédant jamais sur l'essentiel.

J'ai entière confiance que notre INDÉPENDANCE sera toujours affirmée et défendue.

Je suis heureux et fier d'appartenir à un Pays qui possède de tels négociateurs.

ÊTRE RESPONSABLES et se donner les moyens d'une telle responsabilité.

Il y avait hier soixante ans que disparaissait en Méditerranée le Commandant Antoine de SAINT-EXUPÉRY.

Nous avons tous lu les oeuvres de cet écrivain.

Dans TERRE DES HOMMES, qui relate l'épopée de son camarade GUILLAUMET dans la Cordillère des Andes, ST-EX écrit :

«Sa grandeur c'est de se sentir responsable»

«Responsable de ce qui se bâtit de neuf»

«Responsable un peu du destin des hommes, dans la mesure de son travail.»

Ces lignes remarquables s'appliquent aussi à nos actes et engagements comme à ceux de nos Autorités, élues pour gouverner ou légiférer.

Nos Autorités, que bâtissent-elles de neuf aujourd'hui ? On pourrait dire, compte tenu de ce que nous voyons, entendons et lisons, qu'elles ne bâtissent rien de neuf. Mais ce serait tomber dans une appréciation excessive.

Pour bâtir, il faut des plans et il n'en manque pas.

Mais dès qu'un Gouvernement en propose, il est aussitôt contesté, ce qui provoque d'autres propositions. Tout cela ralentit, voire paralyse, le processus d'étude et de décision des Autorités.

Cette situation engendre une insatisfaction générale.

Elle témoigne également d'une inadéqua-

tion de nos institutions et de leur fonctionnement face aux exigences actuelles et surtout futures.

Cela appelle une réforme en profondeur de l'organisation administrative de l'État, de ses moyens et de ses méthodes de travail.

Nous traversons actuellement l'un de ces temps historiques que les Conférenciers et la Suisse moderne ont déjà connus.

Considérons comme un privilège de vivre un temps historique; l'un de ceux qui font date et surtout durant lequel nous avons à préparer la Suisse de demain.

Nous avons à bâtir du neuf, à nous sentir responsables, dans la mesure de notre travail et de nos capacités humaines.

Je n'ai pas de recette à présenter, tout juste une suggestion relative à l'organisation de l'administration.

Elle consisterait à :

- décharger ceux qui gouvernent et légifèrent du temps qu'ils doivent consacrer aux problèmes d'organisation dans leur phase initiale;
- confier ce travail à une catégorie nouvelle de citoyennes et de citoyens.

De qui s'agit-il ? Tout simplement des étudiants et des étudiantes. De ceux qui ont entre 15 et 18 ans, de 18 à 21 ou 25 ans.

On pourrait, comme travail de «matu», de licence ou de thèse, leur donner des sujets relatifs à une grande administration publique, avec ses contraintes et responsabilités.

Pour la première fois dans l'histoire des générations, ce sont les 15-25 ans qui possèdent «le savoir hautement technique» indispensable, qui le maîtrisent, qui s'adaptent aux changements fréquents, voire même sont capables d'enseigner ce savoir à leurs aînés.

Associons donc les jeunes à la responsabilité de bâtir du neuf et de concevoir l'Administration de demain.

Vous verrez que les étudiantes et les étudiants auront l'audace, l'imagination, l'absence d'idées préconçues qui les caractérisent et, en plus, ce rien d'utopie indispensable à toute innovation.

En conclusion, je voudrais dire ceci : nous aimons notre pays. Nous lui sommes tous profondément attachés. Même nos critiques at-

tent de cet attachement.

Cette année, il peut s'exprimer par la voix du Guillaume Tell de Schiller, dont nous fêtons le 200^e anniversaire.

Voici donc, tiré de cette œuvre majeure, le Serment du Grutli qui fut juré un matin de novembre 1307.

Après une longue nuit de délibérations, l'aube naissant, et sans se consulter, les Confédérés ôtent leur chapeau et contemplent l'aurore dans un recueillement silencieux.

L'Abbé d'Uri leur dit :

«Par cette lumière qui nous salue»

«Prêtons le Serment de notre nouvelle alliance»

«Nous voulons être un peuple uni de frères»

«Nous ne nous séparerons ni dans la nécessité

ni dans le danger»

Et tous répètent après lui, trois doigts levés :

«Nous voulons être libres comme nos pères le furent»

«Et mourir plutôt que vivre en esclaves»

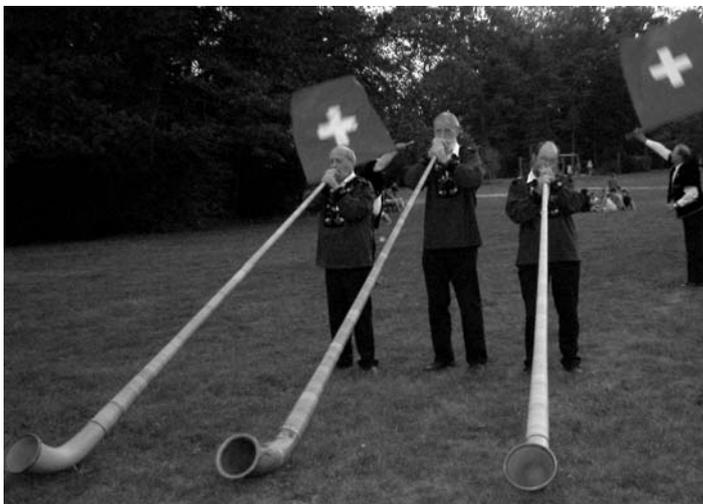
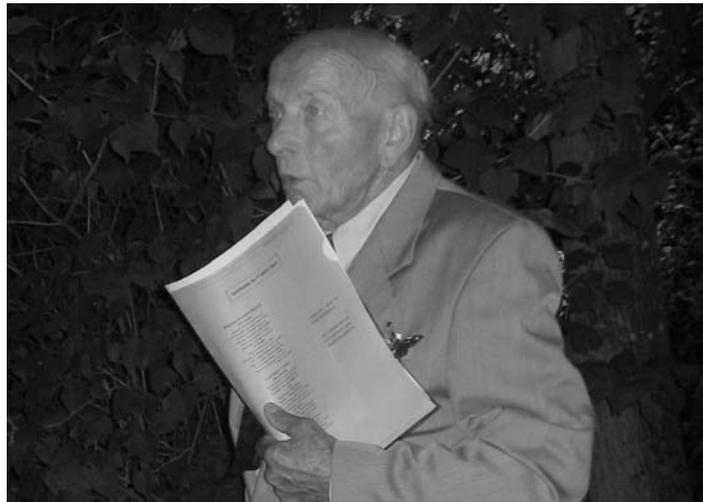
«Nous aurons foi en notre Dieu suprême»

«Et ne craignons pas la force des hommes»

Quelles que soient les difficultés que nous devons affronter, et le temps nécessaire pour les vaincre et les dépasser, restons unis et responsables, pour bâtir à neuf la Suisse de demain, celle dont Dieu a besoin pour qu'elle dure à perpétuité, comme le dit le Pacte de 1291.

Je vous remercie.

*Edmé Regenass
Ancien maire*





Photographies :
V. de Witt et S. Jornod

Soirée à la Ferme

Le 3 septembre dernier, une soirée dansante a été organisée à l'initiative de la commission Culture, manifestations communales, Aînés à la ferme Stalder. Les autorités communales avaient en effet décidé d'organiser, à l'intention des communiens, une soirée champêtre dans un cadre bucolique.

Ainsi, la famille Stalder, aidée des cantonniers communaux, a réaménagé pour l'occasion sa grange en déplaçant notamment les jeunes porcelets qui y avaient, pour un temps, élu domicile. Ces lieux prenaient dès lors des airs de salle de bal. Une partie de la ferme fut affectée en bar, tandis qu'une autre faisait office de cuisine où de délicieux mets de la ferme furent préparés et servis par la famille Stalder, aidée de quelques amis.

Par chance, le beau temps fut au rendez-vous en cette fin d'été. La soirée débuta dans la bonne humeur par un apéritif offert par les propriétaires des lieux, puis fut suivie, clou de la

soirée, par un concert donné par le groupe *VIP*. Composé d'une demi-douzaine de musiciens dont la présence remarquée aux claviers du mari de l'une de nos conseillères municipales, cet orchestre fut conduit par un talentueux chanteur qui passa en revue une bonne partie du répertoire de Johnny Hallyday.

Très vite pris par l'ambiance des lieux et la musique, les nombreux participants rejoignirent l'espace spécialement aménagé pour danser des rocks endiablés. Au milieu du concert, une meute de Harley-Davidson arriva dans la grange en se frayant un difficile chemin entre les tables, à la plus grande surprise des convives.

La soirée s'est poursuivie grâce à l'animation efficace d'un disc-jockey qui tint en haleine jusque tard dans la nuit les derniers infatigables danseurs.

Tout le monde aura apprécié la parfaite organisation et l'excellente ambiance qui ont prévalu durant cette manifestation qui fut, sans nul doute, un succès.

Christophe Imhoos



Photographies : S. Cluzel



Marché de Noël

Samedi 27 novembre dernier, sur la place du village et autour du temple, s'est déroulé le premier grand marché de Noël de la commune.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette manifestation soit un succès : les couronnes de l'Avent et carillons, le thé de Noël, les fers forgés et autres décorations de fin d'année, les cartes de vœux pyrotechniques, les bougies parfumées, les livres de Noël et les ouvrages de nos auteurs vandœuvriens, le fromage de la Gruyère, les épices d'Orient, les produits du terroir, le chocolat à la rose et au piment, les pashminas et autres écharpes péruviennes, les découpages et poyas pour décorer les chalets, les bijoux en cristal, etc. Toute cette animation chaleureuse a réjoui petits et grands.

Le soleil, au rendez-vous, réchauffa les visi-

teurs venus nombreux. Les curieux côtoyant les habitants, heureux de se retrouver pour l'occasion. La choucroute, les chinoiseries, la minestrone et les crêpes permirent une pause agréable sous les tentes et l'après-midi se déroula dans une ambiance «noëlisante», propice aux cadeaux.

Le vin chaud fut apprécié lorsque le soleil se coucha, et jusque tard dans la soirée, à la lueur des bougies, les nostalgiques vinrent dénicher les derniers trésors des stands.

Ce fut un franc succès, de l'avis de tous. Un grand BRAVO aux organisatrices. Gageons que l'expérience se reproduira l'an prochain, et d'ici là : JOYEUX NOËL à tous !

Véronique Christe



VIE COMMUNALE

Avoir dix-huit ans au début du XXI^e siècle

Le 18 novembre dernier avait lieu à la mairie la réception des jeunes citoyens. Dès dix-neuf heures, la salle des mariages était investie par un nombre appréciable de jeunes gens. À croire que ce genre de manifestation présente plus d'intérêt aujourd'hui que lors des années rebelles de la période soixante-dix - quatre-vingt.



Fort heureusement, ces accortes demoiselles et ces sympathiques garçons n'étaient pas tombés dans le piège du mimétisme vestimentaire. En arborant leur liberté d'habillement et l'expression de leur indépendance, ils permirent ainsi que cette soirée n'eût rien de guindé.

Après la partie officielle de la cérémonie (discours de Madame le maire et remise du cadeau), la plupart de ces jeunes gens rejoignirent les autorités municipales à l'*Auberge communale* où ils étaient conviés pour dîner. Monsieur Didier Jacquet, maître des lieux, nous proposa de très bons mets, accompagnés de vins choisis et d'alcools divers, dont cette jeune assemblée sut pleinement profiter.



Dépassant la légèreté de ces lignes, on pourrait dire que ces jeunes ont bien du mérite à appréhender leur entrée dans la vie active en ce début de vingt-et-unième siècle. Tant l'avenir du monde que leurs aînés leur laissent est peu enthousiasmant : consumérisme, standardisation à l'américaine, civilisation du profit, nous sommes bien loin du siècle spirituel que voulait Malraux.

Dans un même esprit, Claude Lévi-Strauss, du haut de ses quatre-vingt-dix-huit ans, déclarait lors d'un récent entretien qu'il ne se reconnaissait plus en ce monde. Qu'il le quitterait bientôt sans aucun regret, constatant avec une clairvoyance implacable à quel point l'uniformisation était en train de supplanter la diversité. Cette diversité que lui-même en tant qu'ethnologue et philosophe avait toujours considérée comme seule source de richesse et d'avenir d'une civilisation.

On nous répondra que le vingt-et-unième siècle ne fait que commencer, que nous vivons encore sur les scories du précédent et que ces jeunes seront justement là pour inventer un nouveau millénarisme. Il est vrai que lorsque nous voyons partie de ceux-ci s'engager dans des mouvements proposant une alternance à la marchandisation du monde, nous pouvons nourrir quelque espoir. Les éclaireurs avancés d'une société différente, leaders charismatiques de la cause environnementale ou spirituelle, sont d'ailleurs là pour leur dire à quel point nous sommes dans l'urgence de ne pas accepter une société mondialisée.

Mais le Cassandre de circonstance objectera que, n'importe comment, ces jeunes n'auront peut-être pas le temps de construire une nouvelle société. Car lorsqu'ils auront l'âge de leurs parents, la planète comptera 15 milliards d'habitants et il y a de fortes chances qu'elle soit devenue parfaitement invivable.

Emmanuel Foëx

BRÈVES COMMUNALES

Relayeur vandœuvrien à l'honneur

Fin septembre, membre du Comité de la course «À travers Carouge», j'ai eu le joie et le plaisir de remettre le premier prix de la course de relais, toutes catégories confondues, à notre jeune et talentueux citoyen de Vandœuvres Alexandre Roch, né en 1986, et à son coéquipier Michael Böhler, né en 1984, qui ont distancé très nettement tous leurs adversaires sur la distance imposée de 8 km.

Ironie du sort, la dernière équipe classée était composée notamment d'un Vandœuvrien dont nous tairons le nom.

G. G. L.

Rénovation du toit de l'école

Dans l'urgence, et compte tenu des délais imposés par les vacances scolaires, les travaux de rénovation du toit de l'ancienne école ont été réalisés cet été. Sans confondre vitesse et précipitation, l'entreprise mandatée a réalisé l'ouvrage à notre entière satisfaction, tant sur le plan de la qualité du travail effectué que sur le plan de l'esthétique.

G. G. L.

Inspection cantonale de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Vandœuvres



Le 18 septembre dernier, notre Compagnie de sapeurs-pompiers volontaires a fait l'objet, comme tous les quatre ans, du rapport d'inspection cantonal. Véronique Christe, présidente de la commission Feu et sécurité, et la soussignée ont assisté avec intérêt et plaisir à cet exercice,



qui a mis les hommes sous pression, tant leur souci de faire honneur à leur compagnie était grand.

Le major d'arrondissement de la Sécurité civile, René Clot, s'est déclaré très satisfait, après la partie administrative, de la présentation et de l'ordre régnant dans la tenue des documents et papiers officiels.

Il a montré une satisfaction encore plus grande lors de l'exercice qui s'est déroulé à la Maison «Le Vallon», autrement dit le Château de Chougny.



Le feu - simulé par un appareil à fumée - avait «pris» dans une chambre située sous les toits du château, raison pour laquelle il a aussi été fait appel au camion muni de la grande échelle du SIS. Bien que bénéficiant d'un matériel très performant, notre compagnie ne dispose pas d'une échelle aussi haute (35 m). On voit que l'exercice s'approche au plus près de la réalité d'une catastrophe !

L'intervention des pompiers a été conduite à la perfection, d'où un moment de convivialité particulièrement décontracté après la tension due à l'inspection.

Il est vrai que la bonne humeur fait toujours partie du sérieux avec lequel notre compagnie s'engage, que ce soit pour des interventions de sauvetage et de sécurité ou pour des manifestations villageoises !

C. K.

Auberge de Vandœuvres

Il ne vous aura certainement pas échappé que, depuis le mois de septembre, l'intérieur de l'Auberge de Vandœuvres a changé de physiologie.

Sa surface a été réduite, le «bistrot» ayant été déplacé dans la grande salle, qu'il partage dorénavant avec le restaurant.

Danièle et Didier Jacquet en ont profité pour rafraîchir les locaux, ce qu'ils ont fait entièrement seuls.

Ce redimensionnement, souhaité tant par les autorités communales que par le restaurateur, a redonné du dynamisme à cet établissement qui ne désemplit plus, chacun souhaitant (re)déguster la cuisine de Didier Jacquet dans une atmosphère conviviale.

C. K.

Vers d'autres lieux

Les chênes du chemin de la Manche ont trouvé de nouveaux lieux de résidence. Huit d'entre eux ont été transplantés sur ce que l'on nomme habituellement *la lignée Stalder*, sur la route de Choulex, en remplacement d'individus ayant souffert de la canicule de l'été 2003. Six autres ont été installés dans la partie sauvage du parc de la mairie, alors que le solde était réparti sur différents terrains communaux.

Souhaitons que ces arbres puissent se développer sans nouveau désagrément, et qu'ils perpétuent pour les générations futures l'identité du paysage de Vandœuvres. Un souhait que visiblement avait refusé de prendre en compte le propriétaire responsable de leur arrachage...

E. F.



ENVIRONNEMENT

Le GICAL, c'est fini

Les Services Industriels de Genève ont jeté l'éponge. Ceux-là même qui avaient été appelés comme chevalier blanc pour sauver un projet moribond n'ont pas voulu s'engager plus loin dans ce gouffre financier.

Leur retrait marque donc la clôture quasi définitive du dossier. Cela en même temps que nombre des communes concernées avaient déjà signé le certificat de décès de cette entreprise. Il ne restait plus que quelques irréductibles qui persistaient dans l'idée que l'on devait maintenir cet agonisant sous assistance respiratoire.

Il demeure que le propriétaire des lieux, qui a immobilisé sa parcelle durant plus de dix ans, se trouve maintenant dans une situation précaire et demande compensation. S'ouvrira peut-être un nouveau chapitre juridique et administratif avec l'espoir qu'il se résoudra dans le sens de satisfaire toutes les parties.

L'abandon de ce projet ne doit pas seulement signifier la victoire de l'égoïsme des propriétaires riverains ou de l'individualisme d'une commune riche qui ne voudrait pas voir fuir ses contribuables fortunés. Non, le montage technologique et financier de ce projet était tellement nébuleux que la réflexion et la prudence obligeaient à ne pas le cautionner.

Si les communes de la région ont participé à ce projet, c'est que l'enveloppe générale paraissait solide, et que les promoteurs étaient habilement intervenus dans les questions sensibles de l'économie budgétaire et de la solidarité environnementale.

La construction d'un tel centre n'aurait cependant satisfait aucun de ces deux champs. L'expérience démontre que les grands centres de compostage ont une viabilité des plus incertaines, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont agrégés à une technologie de méthanisation. Il n'est besoin que de constater ce qui se passe au site de Châtillon pour s'en convaincre.

L'auteur de ces lignes a toujours défendu le

concept de petites unités de compostage, flexibles quant à l'apport des volumes, de moindre nuisance et permettant d'assurer la transversalité intercommunale. En associant ces installations avec des méthodes anciennes de valorisation des déchets verts, telles que l'épandage en plein champ¹, le problème de l'élimination des matières compostables trouverait sans doute une solution congruente en regard de ce que l'on nous propose aujourd'hui.

Emmanuel Foëx

¹ *Ce que réalise notre commune à l'instar de celles de Veyrier et de Troinex. Un suivi agronomique de cette méthode démontre depuis trois ans la bonne qualité du substrat ainsi que l'absence de toxicité des sols.*

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu séance les 26 avril, 17 mai, 14 juin, 20 septembre et 8 novembre 2004.

Séance du 26 avril

Cette séance a débuté par la lecture de diverses réactions écrites, suite à la décision du Conseil municipal du 8 mars 2004 de refuser la demande de partenariat aux Maisons Mainou pour un montant de quarante mille francs.

Le litige sur la fameuse plantation de chênes au chemin de la Manche fut par la suite évoqué, Madame le Maire ayant informé les membres du Conseil que le jugement du Tribunal de première instance tendant à leur enlèvement ne sera pas exécuté, un accord ayant été trouvé avec les intéressés pour procéder à leur transplantation au mois de novembre.

L'objet principal de cette séance fut l'examen des comptes de l'exercice 2003. Ceux-ci se sont avérés excellents puisque les revenus ont augmenté de seize pour cent par rapport à l'année précédente quand bien même la commune ne dispose d'aucune maîtrise sur ces revenus; ceci peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de contribuables, voire de leur revenu imposable. Concernant les charges de fonctionnement, il a été remarqué qu'elles n'ont augmenté que de un pour cent. Les comptes 2003 furent ainsi approuvés à l'unanimité.

Les conseillers ont aussi été informés que les commissions Environnement et Information travaillent conjointement à l'élaboration et la réalisation d'une plaquette de présentation de la commune.

Dans le cadre de l'aide sociale et humanitaire, le Conseil a pris note des travaux de sa commission, tandis que celle du feu et de la sécurité annonce avoir examiné le projet de partenariat «Colvanche» censé réunir les compagnies des sapeurs-pompiers des communes de Chêne-Bougeries, Cologny et Vandœuvres dans le cadre de la mise en place d'un service de

piquet commun lors des vacances et jours fériés.

Le Conseil a également pris note du lancement d'un référendum contre le projet de traversée du village voté lors de la séance du 10 février 2004 et que la votation populaire y relative aura lieu cet automne. Il fut en outre informé de la mise en place, courant mai, de la zone trente kilomètres/heure dans le secteur Blonde-Buclines.

Le Conseil passa ensuite au vote de deux délibérations, adoptées à l'unanimité, l'une relative à l'approbation d'un crédit concernant des travaux complémentaires de mise en séparatif et aménagement routier du chemin de la Blonde, l'autre portant sur un crédit d'engagement complémentaire touchant les travaux de mise en valeur des combles de la nouvelle école. Puis le Conseil a encore voté à l'unanimité une délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire au budget de fonctionnement 2004 portant sur une couverture de déficit pour le spectacle 2004 *Barbe-Bleue au Parc*.

La séance s'est poursuivie par le dépôt d'une motion rédigée par MM. Daniel Rinaldi et Nicolas Terrier invitant le Conseil à reconsidérer la question de principe du soutien aux Maisons Mainou. Après d'intenses et âpres discussions, l'entrée en matière fut acceptée par sept voix pour, cinq contre et trois abstentions. Onze voix se prononcèrent pour le renvoi de la motion en commission tandis que cinq proposèrent l'envoi à l'Exécutif. Cette motion fut dès lors renvoyée à la commission Culture pour qu'elle soit transmise, dans un deuxième temps, à la commission Administrative et financière.

Cette séance chargée s'est terminée par le vote d'une délibération relative à l'approbation d'un crédit pour l'acquisition d'une parcelle sise route de Vandœuvres/route de Meinier/chemin du Manoret, dite «Maison Bianchi». Elle fut adoptée par treize voix pour, une contre et deux

abstentions.

Séance du 17 mai

La séance débuta par l'élection du bureau pour la période 2004-2005. Furent élus à l'unanimité : Mme Véronique Christe en qualité de présidente, M. Nicolas Terrier au poste de vice-président et M. René Stalder comme secrétaire.

Dans le cadre du dossier Maisons Mainou, il fut décidé, après discussion initiée par Mme le Maire, qu'elle se retirera de son poste d'observatrice au sein la fondation y relative.

Dans le cadre de la commission Administrative et financière, le Conseil fut informé du traitement de deux sujets importants : celui de l'Auberge de Vandœuvres, dont le dossier avance, et celui des prestations de retraite pour les membres de l'Exécutif, au sujet duquel un règlement voté en novembre 2001 a fait l'objet de propositions de modifications. Le Conseil prit par ailleurs note des travaux de la commission Aide sociale et humanitaire, en particulier du repas qui a été confectionné par la majorité de ses membres en faveur de l'Association Plainpalais-Accueil et fut servi à trois cents personnes, le dimanche 16 mai.

La délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire en 2004 pour des prestations de retraite en faveur des membres de l'Exécutif a été refusée par douze voix contre et une abstention. Le Conseil a encore voté, à l'unanimité, un crédit concernant la réfection du toit de l'ancienne école.

Séance du 14 juin

Cette séance a débuté par un bref discours du président sortant et du nouvel élu à cette charge. Mme le Maire informa ensuite les membres du Conseil de la date de la votation relative au référendum, fixée au 24 octobre, et exprima ses regrets que cette votation ait lieu si tard. L'organisation des Promotions fut ensuite discutée dans le cadre de la commission École.

Puis un rapport de la réunion de la commission Culture, qui a examiné la motion Rinaldi-Terrier déposée lors de la précédente séance, fut présenté. L'un de ses auteurs a rappelé que cette motion tend à remédier au vote négatif qui a suivi la demande d'une subvention quadripartite et requiert une détermination sur les critiques formulées à l'égard de l'équipe dirigeante

des Maisons Mainou. Le Conseil a appris que cette commission auditionnera l'Autorité de surveillance des fondations, puis les partenaires de la convention quadripartite, enfin les représentants du contre-projet. Mme le Maire fut ensuite interpellée sur un tous ménages rédigé par la Fondation des Maisons Mainou annonçant une séance d'information conjointe avec les autorités communales, le 29 septembre 2004, assertion aussitôt démentie par Mme le Maire, qui a annoncé qu'un rectificatif serait apporté à cette communication.

L'organisation de la fête nationale fut également passée en revue de même que les derniers préparatifs concernant la tenue du spectacle *Barbe-Bleue au Parc*. La présidente de la commission en charge des Aînés fut remerciée pour la sortie du 9 juin à la Fondation Bodmer, qui a rencontré un très vif succès.

Le Conseil prit encore note des diverses subventions accordées par la commission Aide sociale et humanitaire, qui n'a pas chômé en auditionnant également des représentants d'associations humanitaires.

Enfin, par onze voix pour, une contre et une abstention, le Conseil a voté une délibération concernant une délégation faite à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques.

Séance du 20 septembre

La séance a débuté par la nomination des président et vice-président des locaux de vote pour 2005. Mme le Maire rappela ensuite le débat contradictoire qui devait avoir lieu le 7 octobre dans la salle de gymnastique concernant l'aménagement du centre du village et devait être suivi, en seconde partie, par une présentation du vote par Internet par le Chancelier d'État.

Dans le cadre des rapports de commissions, le Conseil fut informé de l'audition de la directrice du Service de surveillance des fondations qui a répondu aux diverses questions posées par les conseillers relativement aux Maisons Mainou. À l'unanimité, la commission Culture a par ailleurs préavisé favorablement une subvention en faveur de la Paroisse Vandœuvres-Choulex qui organise un concert tous les dimanches de novembre à 17 heures au Temple.

Dans le cadre des travaux relatifs à la révi-

sion du règlement du Conseil municipal, le Conseil a décidé de les poursuivre en commission avec l'audition prochaine de la directrice de la surveillance des communes. Dans le cadre de la commission Feu et sécurité, le contenu du partenariat réunissant les compagnies de sapeurs pompiers de Cologny, Vandœuvres et Chêne-Bougeries, dit projet «Colvanche», a été rappelé et entrera en vigueur dès le 1er décembre 2004; les conséquences matérielles et financières qui en découlent ont été discutées sans qu'aucune décision n'ait été prise à ce stade.

Aucune délibération n'ayant été soumise au Conseil, ce dernier a fixé les dates des prochaines séances de commissions et quelques minutes ont été consacrées aux propositions individuelles et questions.

Séance du 8 novembre

Après que lecture fut donnée d'une lettre du comité référendaire, suite au scrutin du 24 octobre 2004, Mme le Maire a pris acte du résultat de cette votation et a suggéré que la commission Sécurité routière soit saisie pour déterminer la suite à donner à cette affaire.

Une partie de cette séance a, comme à l'accoutumée, été consacrée aux rapports des travaux de commissions. La commission Culture, manifestations communales, Aînés a tiré un bilan des diverses manifestations ayant eu lieu sur la commune, notamment le spectacle *Barbe-Bleue au Parc*, la fête du 1er Août, la soirée à la ferme Stalder et la sortie des Aînés. Il a également été annoncé la création d'un marché de Noël sur la place du village, qui a lieu le 27 novembre. Lors de ses deux dernières réunions, la commission Aide sociale et humanitaire a examiné l'attribution de diverses subventions après en avoir au préalable entendu les bénéficiaires potentiels, à savoir l'Association ASSKAM qui s'occupe des enfants des rues de Bombay ainsi que l'Association ARVAN bien connue des communi-

Les conseillers municipaux ont par ailleurs été informés de l'activité de la commission Bâtiments communaux qui a récemment étudié les possibilités d'aménagement de la dernière

acquisition foncière, soit la «Maison Bianchi». La commission École, sports et loisirs a récemment tenu séance en compagnie des enseignants, séance qui fut suivie du repas annuel avec eux. Les conseillers municipaux ont également été informés qu'une plaquette de présentation de la commune a été mise en route. Enfin, Mmes Ortis et Robyr ont présenté récemment aux membres de la commission Aménagement du territoire une série de cartes de la commune leur donnant un éventail de possibilités en la matière.

Le plat de résistance de cette séance fut, comme de coutume à pareille époque, consacré à l'examen du budget. Au préalable, par six voix pour, six contre et trois abstentions, le Conseil municipal a refusé de vendre la parcelle que la commune avait acquise il y a quelques années au chemin de la Blonde, la majorité ayant considéré que son aliénation ne se justifiait pas en l'état même si l'opportunité de vente était économiquement intéressante. Avant de procéder au vote du budget, le président de la commission financière a précisé que celui-ci était prudent, sachant que les revenus sont difficiles à établir d'une année à l'autre, ce d'autant que 2 % des contribuables de la commune paieraient la moitié des impôts. À l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé le budget de fonctionnement 2005 pour une somme de Fr. 7'589'175,- aux charges et Fr. 7'958'338,- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Fr. 369'163,-. Il a également été décidé à l'unanimité de maintenir le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales à 32 centimes pour 2005 ; de même, il a été décidé à l'unanimité de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2005 à Fr. 30.-.

Par ailleurs, par treize voix pour, aucune contre et une abstention, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2005 a été fixé à 90%. Enfin, par douze voix pour, une voix contre et une abstention, il a été décidé d'adopter un plan général d'évacuation des eaux conformément aux directives du Département de l'intérieur de l'agriculture et de l'environnement et d'ouvrir un crédit d'engagement pour couvrir les frais inhérents à

ce projet.

La séance s'est terminée par la question de la traversée du village et des conséquences de son rejet en votation populaire. Les conseillers municipaux ont suivi les recommandations de l'exécutif en renvoyant le dossier à la commission Sécurité routière pour examiner la suite qu'il convient d'y donner.

Il est rappelé au lecteur qui souhaiterait une information plus détaillée sur le contenu des séances du Conseil municipal que celles-ci sont accessibles en ligne sur le site web de la commune : www.vandoeuvres.ch.

Christophe Imhoos

VOTATIONS

Traversée du village : Non ! Et ensuite ?

Le 24 octobre dernier, les urnes ont rendu leur verdict : par 480 voix contre 336, la délibération du Conseil municipal du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village a été refusée.

Ainsi, 58,8% des votants contre 41,2% se sont prononcés en défaveur de l'ouverture d'un tel crédit.

822 communiens ont voté pour l'382 électeurs inscrits, soit une participation de 59,6%.

Ce scrutin a retenu l'attention de près des deux tiers des électeurs qui se sont donc clairement prononcés contre le projet proposé, dans la même proportion, comme l'a relevé à juste titre l'éditorialiste de ce numéro de la *Coquille*.

On observera que les référendaires ont su, dans les délais légaux, recueillir plus de quatre cents signatures, soit près d'un tiers des électeurs inscrits. De même, les pères du projet ont pu compter sur le soutien de dix groupements ou associations (soit deux cents signatures) contre quatre pour les référendaires (quatre-vingts signatures). Cependant, la mobilisation aura été plus forte du côté des référendaires qui ont su emporter l'adhésion du plus grand nombre.

Les chiffres ayant été ainsi décortiqués, que faut-il retenir sur le fond ?

Du côté des élus et de leurs sympathisants s'est manifestée la volonté - pas toujours affirmée - de soutenir un projet initié il y a plus de

dix ans qui tenait compte de la nécessité d'adapter le réseau routier communal aux besoins existants et de le préparer aux exigences futures d'absorption du trafic, vu son augmentation générée tant par l'accroissement de la population vandœuvrienne que par le trafic régional et pendulaire¹.

Le projet, objet du crédit ayant fait l'objet de la délibération querellée, reposait sur trois lignes directrices : sécurité des habitants et des usagers du centre du village, identité du lieu par l'utilisation de matériaux identiques sur tout le périmètre de la traversée et sobriété des matériaux proposés. Ces orientations étaient liées entre elles pour apporter un juste équilibre, de l'avis de leurs concepteurs, entre la fonction de la traversée (fluidité du trafic) et la recherche de sécurité et d'une meilleure qualité de vie au sein du village².

Pour les référendaires, c'est le manque d'information qui les a poussés à recourir aux droits populaires.

Ils s'opposaient au projet pour divers motifs, n'hésitant pas, durant la campagne, à recourir aux arguments et photos chocs³, sans toujours les développer de manière complète et objective, de l'avis du soussigné.

En premier lieu, les référendaires considéraient que le projet manquait de vision globale en ne tenant pas compte des besoins de sécurité dans tous les quartiers de la commune, des Hauts-Crêts jusqu'à la Seymaz en passant par le hameau de Crête. Ils s'opposaient, en second lieu, aux rétrécissements et autres mesures de

modération de trafic proposées qu'ils estimaient préjudiciables à la fluidité et à la sécurité, des piétons et des enfants en particulier, allant même jusqu'à affirmer qu'ils ne voulaient pas «d'une pagaille du genre de celle de la Place Cornavin»⁴. En guise d'alternatives, ils proposaient d'autres moyens «plus subtils» et moins coûteux, tels, notamment, un radar et indicateur de vitesse par-ci, des feux intelligents et parking de dissuasion pour pendulaires par-là. Enfin, ils estimaient le montant des travaux, soit 2,3 millions dont la participation de l'État n'était pas garantie selon eux, ainsi que la durée des travaux (deux ans), rédhitoires⁵.

En conclusion, les opposants exhortaient les électeurs à voter non à un «projet mégalo et dépassé de la traversée de Vandœuvres pour que le dialogue puisse enfin s'instaurer» (souligné par nous)⁶.

A l'issue du scrutin, l'un des membres du comité référendaire, tout en relevant que les référendaires auraient continué à s'opposer au projet s'il avait été accepté, a précisé que ces derniers n'étaient pas des «Neinsager» et qu'ils se disaient prêts à étudier de nouvelles propositions; ainsi de la bouche d'un riverain, M. François Erbeia : «Il est certain que nous devons faire quelque chose. Mais de moins onéreux et plus intelligent»⁷.

Il sied de relever qu'avant le scrutin le comité référendaire avait affirmé, dans sa prise de position⁸, qu'il était toujours prêt à discuter du projet «car tout n'[était] pas à rejeter dans ce plan»⁹.

Depuis, les groupements et associations politiques qui ont soutenu le projet se sont réunis pour tirer les leçons de ce scrutin. De même, le Conseil municipal, sous l'impulsion de l'Exécutif, a chargé, à sa séance du 9 novembre dernier, la commission des routes de reprendre le dossier pour y donner la suite qu'il convient¹⁰.

Des contacts informels ont eu lieu parmi certains, qu'ils aient soutenu ou combattu le projet.

On peut se réjouir d'ores et déjà de la volonté de la plupart - à quelques rares exceptions près - d'avancer sans esprit revancharde ni triomphalisme. Il n'y a ni victoire ni défaite

ainsi que s'est plu à le souligner le maire de notre commune, dans son billet paraissant dans ce numéro. Pas plus que les autorités communales ne doivent se sentir «giflées» par leurs administrés, contrairement à ce que suggérait de manière provocante un journaliste dans son article consacré aux résultats du scrutin¹¹. Vandœuvres découvre et fait l'expérience du débat politique.

Sans préjuger de la suite des événements, le soussigné croit pouvoir dire que les membres du comité référendaire seront auditionnés au début de l'année prochaine par la commission compétente. Comme disait fort justement un conseiller municipal «il faut reprendre la main». Les référendaires auront certainement l'occasion de présenter leurs vues. Des propositions, concrètes et réalistes, sont attendues. Elles seront débattues. Le dialogue que les opposants avaient ardemment appelé de leurs vœux en ressortira sauf pour ne pas dire vainqueur.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Les procédures démocratiques seront respectées. C'est au Conseil municipal, sous réserve d'un nouveau référendum que l'on veut d'emblée exclure, qu'il appartiendra de voter à nouveau un crédit pour des aménagements, acceptés cette fois par la majorité de la population.

Christophe Imhoos

¹ Cf. brochure remise aux électeurs pour la votation du 24 octobre 2004, pp. 4 et sv.

² *Idem*, p. 6

³ A noter que le projet d'aménagement rejeté est toujours visible sur le site web de la commune : www.vandoeuvres.ch

⁴ Brochure, *idem*, p. 13

⁵ *Idem*, pp. 13-14

⁶ *Ibidem*, p. 14

⁷ Propos recueillis par Mlle Valentine Zubler, consigné dans un article publié dans la Tribune de Genève du 25.20.2004

⁸ Brochure, *idem*, p. 12

⁹ *Ibidem*

¹⁰ Cf. Échos du Conseil municipal dans le présent numéro

¹¹ Tribune de Genève du 25.10.2004, *idem*



*JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
ET TOUS NOS MEILLEURS VOEUX
POUR L'ANNÉE 2005*



AGENDA

BIBLIOBUS : de 15h à 15h30

13 janvier	2 juin	20 octobre
10 février	28 juillet	17 novembre
10 mars	25 août	15 décembre
7 avril	22 septembre	

AÎNÉS

Le 2 février 2005, traditionnel repas de début d'année au centre communal.

MÉDAILLES

Les médailles pour chiens 2004 sont en vente à la mairie depuis le 1^{er} décembre 2004.

Documents demandés :

- une attestation de responsabilité civile pour l'année 2005
- un certificat de vaccination contre la rage + puce électronique

Prix : Fr. 43,50

NOUVEAUX PASSEPORTS

Depuis janvier 2003, les commandes de nouveaux passeports se font à la mairie.

Rappel des documents nécessaires :

- une photo format 35 mm x 45 mm, visage centré, de face, sans couvre-chef, arrière-plan neutre
- le livret de famille
- le permis d'établissement (pour les Confédérés)
- l'ancien passeport (si vous en possédez un)

Prix : Fr. 125.- pour les adultes

Fr. 60.- pour les enfants

frais de port compris (payables en argent liquide uniquement à la commande).

INFORMATIONS COMMUNALES

Mairie ☎ **022.750.14.18** www.vandœuvres.ch e-mail : info@vandœuvres.ch

104, route de Vandœuvres, case postale 8, 1253 Vandœuvres

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00, après-midi fermé

État civil : Mairie de Cologny - 24, route de la Capite ☎ **022.737.49.49**

Lundi - vendredi 9h -12h

Lundi 14h -18h30; mardi à jeudi 14h - 17h.; vendredi 14h -16h.

Levée des déchets ☎ **022.750.23.15**

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h00 de mi-mars à décembre

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du centre communal

Frigidaires : s'adresser à la mairie

Voirie, espaces verts ☎ **022 750.12.68**

Cantonniers communaux

Service du feu

SIS (urgences) ☎ **118**

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandœuvres

☎ **022.750.23.15**

Poste de Vandœuvres ☎ **022.750.12.30**

Heures d'ouverture : lundi - vendredi : 8h-11h et 16h-18h samedi : 9h00-11h00

École enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ **022.750.22.17**

Jardin d'enfants Le Toboggan 2, route de Pressy ☎ **022.750.10.01**

Garderie La Tanière de l'Éveil 2, route de Pressy ☎ **022.750.14.08**

Association Koala 47, route de Mon-Idee ☎ **022.349.30.66**

Service d'urgence des médecins (jour et nuit) ☎ **022.320.25.11**

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ **022.420.20.00**

CASS (Centre d'action sociale et de santé) ouvert de 8h à 12h et de 14h00 à 18h

24, ch. du Vieux Vésenaz 1222 Vésenaz ☎ **022.420.46.00**

Cartes d'identité et passeports délivrés à la mairie

Lundi après-midi de 14h00 à 16 h00 et jeudi matin de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous

Mme Martine Burkhalter ☎ **022.750.14.18**